

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 janvier 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 6 janvier 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes, une fois de plus, forcés d'appeler votre attention sur les violations systématiques du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, qui sont commises à l'encontre du peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Comme en témoigne la multiplication récente des violations et des mesures illégales, la Puissance occupante a incontestablement été enhardie par le fait que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, n'a jamais réagi énergiquement à ces violations afin de mettre fin à l'impunité et d'amener Israël à répondre des crimes qu'il a commis pendant les 44 années d'occupation militaire du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

J'appelle votre attention sur les violations ci-après, qui ont été commises contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, depuis ma dernière lettre, datée du 19 décembre 2011. Il ne s'agit toutefois que de quelques exemples de la situation tragique, faite de crimes et de châtiments collectifs, que notre peuple doit supporter quotidiennement du fait de l'occupation brutale dont il est victime :

- Dans la bande de Gaza qu'elles occupent et assiègent, les forces d'occupation israéliennes ont continué de prendre pour cible la population et les infrastructures civiles palestiniennes, semant ainsi la terreur et multipliant les pertes humaines. Le 17 décembre 2011, elles ont bombardé une zone du centre de Gaza qui se situe à l'est du camp de réfugiés d'Al-Bureij, provoquant la mort d'un Palestinien de 35 ans, Majid Nabhan. Le même jour, des canonnières israéliennes ont de nouveau ouvert le feu sur des bateaux de pêche palestiniens au large d'Al-Sudaniya, dans le nord de la bande de Gaza. Dans la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 janvier 2012).



ville de Gaza, un homme de 45 ans, Zaki Tarosh, a été blessé par balle à la jambe pendant une autre attaque du même genre, qui était dirigée contre des pêcheurs qui se trouvaient près de la côte. Le 4 janvier 2012, les forces israéliennes ont démolé au bulldozer ce qui restait des bâtiments situés au point de passage d'Al-Mintar (Karni), y compris des bureaux qui étaient du côté palestinien, dans la bande de Gaza;

- Des habitants des colonies illégales de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ont continué de terroriser la population civile palestinienne. Le 18 décembre 2011, un élève d'école primaire, Muhammad Munjid, a été renversé par un autocar de colons sur une route au sud de Naplouse. Des colons sont ensuite sortis de l'autocar et s'en sont pris à un homme de 32 ans, Fadi Ahmad Samara. Grièvement blessé, Muhammad a été emmené d'urgence à l'hôpital. Le 30 décembre 2011, 200 colons israéliens armés de la colonie illégale d'Efrat ont pénétré par effraction sur le site des vasques de Salomon et les sites archéologiques du Palais des Congrès à Al-Khader, au sud de Bethléem. Le 4 janvier 2012, des habitants de colonies illégales ont incendié deux véhicules appartenant à des Palestiniens dans le quartier de Beit Safafa, à Jérusalem-Est occupée, près de la colonie israélienne illégale de Gilo, et inscrit « prix à payer » et « vengeance » à la bombe aérosol sur les voitures brûlées;
- Le 30 décembre 2011, à Al-Khalil, des habitants de la colonie illégale de Tel Rumediat ont vaporisé du gaz neurotoxique sur un jeune Palestinien de 14 ans, Arafat Al-Bayid, et l'ont agressé physiquement. Brûlé au visage et aux yeux, le jeune a dû être amené à l'hôpital pour se faire soigner. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU rapporte qu'en 2011, en Cisjordanie occupée, les habitants des colonies illégales ont vandalisé plus de 10 000 oliviers palestiniens et les forces d'occupation israéliennes ont détruit 90 ouvrages hydrauliques;
- Ces dernières semaines, les forces israéliennes d'occupation ont d'ailleurs continué de démolir de nombreux bâtiments civils et biens immobiliers appartenant à des Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée. Le 20 décembre 2011, 30 véhicules militaires transportant des soldats de l'armée d'occupation ont détruit une route de 4 kilomètres desservant les villages de Beita, Osarin et Aqraba, au sud de Naplouse. Par ailleurs, les forces d'occupation se sont emparées de la maison d'un dénommé Ayman Ihsan Adeile et ont installé un camp sur une colline située à l'est de Beita. Dans la vallée du Jourdain, elles ont démolé plusieurs constructions dans le village bédouin de Fasayil, un jour seulement après avoir distribué les ordres de démolition. Certaines de ces constructions appartenaient à Omar Ubayyat, Abed Yasin Rashayda et Hussein Rashayda. À Jérusalem-Est occupée, dans le quartier de Silwan, des bulldozers israéliens ont démolé un bâtiment appartenant à des Palestiniens pour construire une aire de stationnement à l'usage des colons juifs et, dans le quartier d'Al-Sawwanah, les forces israéliennes ont rasé un terrain de jeu appartenant au collège Al-Ibrahimiya pour y installer un collège israélien de sécurité nationale;
- Le 30 décembre 2011, les forces d'occupation israéliennes ont émis une série d'ordres de confiscation de plus de 50 dounams de terres dans les villes d'Al-Zawiya et de Masha, à l'ouest de Salfit, en vue d'allonger la barrière de séparation illégale et d'établir un nouveau point de contrôle. Dans la ville

d'Al-Khader, au sud de Bethléem, elles ont émis des ordres tendant à confisquer 170 dounams de terres et à isoler derrière la barrière 20 000 dounams de terres agricoles palestiniennes;

- Le 3 janvier 2012, des agents secrets israéliens ont enlevé et détenu un jeune Palestinien de 6 ans, Muhammad Ali Dirbas, qui se rendait à un magasin du quartier d'Al-Essawya, à Jérusalem-Est occupée. Muhammad a été interrogé et finalement libéré; sa famille l'a emmené à l'hôpital pour lui faire subir un examen médical. Cette pratique relève des activités de fichage des forces d'occupation, qui ont conduit celles-ci à détenir, interroger, photographier et terroriser des centaines d'enfants palestiniens, souvent de nuit, sans que leurs parents, impuissants face à la force meurtrière de la Puissance occupante, puissent faire quoi que ce soit pour faire cesser ces actes cruels.

Ces dernières semaines, Israël a également poursuivi avec acharnement sa campagne de colonisation illégale dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, particulièrement à Jérusalem-Est et alentour. Le 28 décembre 2011, le Gouvernement israélien a annoncé la construction de 130 nouvelles habitations dans la colonie illégale de Gilo, située près de Beit Jala, au nord de Bethléem, et d'un projet de complexe touristique dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée, comportant une aire de stationnement, un parc archéologique et des salles de réception.

La campagne de colonisation à Silwan est dirigée conjointement par l'administration municipale de la Puissance occupante et la Fondation Ir David, association de colons également connue sous le nom d'Association Elad, dont l'objectif est de judaïser la ville en y remplaçant la population palestinienne chrétienne et musulmane autochtone par des colons juifs. Il est préoccupant que la Fondation reçoive des donations déductibles des impôts de la part de citoyens de deux États Membres, à savoir les États-Unis, par l'intermédiaire de l'organisation Friends of Ir David (organisme bénéficiant d'une exonération fiscale au titre de l'article 501 c) 3) du code fiscal des États-Unis; numéro d'identification fiscal 11-346-6176), et le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de l'organisation UK Friends of the City of David (inscrite au registre des organismes caritatifs sous le numéro 1121683). Nous prions instamment les États Membres d'assumer les responsabilités qui leur incombent en tant qu'États tiers au titre de la quatrième Convention de Genève et de ne pas accorder d'avantages aux associations de colons menant des activités dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui compromettent la possibilité d'un règlement du conflit prévoyant deux États, particulièrement si elles contreviennent au droit international.

Le 3 janvier 2012, le Gouvernement israélien a lancé trois appels d'offres concernant la construction de 300 nouveaux logements à Jérusalem-Est occupée, dont 47 dans la colonie illégale de Pisgat Ze'ev et 247 dans la colonie illégale de Har Homa, à Djabal Abou Ghounaym. Ces appels d'offres ont été publiés au moment même où une rencontre israélo-palestinienne se tenait à Amman sous les auspices de S. M. le Roi Abdallah II et de S. E. M. Nasser Judeh, Ministre jordanien des affaires étrangères, et alors que toute la communauté internationale cherche à favoriser la reprise de négociations crédibles entre les deux parties sur la base du mandat de la Conférence de Madrid, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor. Ces activités de colonisation illégales continuent de saper ces efforts et portent à

douter de la bonne foi avec laquelle la Puissance occupante affirme mener les négociations.

Le 25 décembre 2011 à une réunion d'ambassadeurs israéliens, le Ministre israélien des affaires étrangères a déclaré qu'Israël devait s'efforcer de gérer le conflit, et non de le résoudre. Évoquant le statu quo et la perspective de parvenir à un accord de paix, il a affirmé que la situation actuelle se poursuivrait ces 10 prochaines années et qu'il s'agissait d'apprendre à la gérer d'une manière aussi favorable que possible pour les deux parties. De telles remarques, que les hauts responsables israéliens ne cessent de faire, incitent à douter sérieusement des intentions d'Israël et de son engagement en faveur d'un règlement prévoyant deux États, et entretiennent un climat de moins en moins favorable à la confiance mutuelle.

Il ne fait aucun doute que le peuple et les dirigeants palestiniens, les pays arabes et l'ensemble de la communauté internationale souhaitent voir Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, et qu'ils ne ménagent aucun effort pour parvenir à un règlement prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et instaurer une paix juste et durable. L'Organisation des Nations Unies et le Quatuor poursuivent leurs efforts à cette fin, l'Initiative de paix arabe est toujours d'actualité et les États pacifiques du monde entier demeurent favorables à un règlement de ce type. Il est toutefois parfaitement évident que le Gouvernement israélien actuel ne cherche pas la paix puisqu'il poursuit sa politique coloniale et expansionniste d'occupation, de construction de colonies et de châtiments collectifs et d'assujettissement du peuple palestinien, qui se voit dénier ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté. Par ces politiques et pratiques illégales totalement incompatibles avec un règlement du différend prévoyant deux États, la Puissance occupante foule aux pieds les initiatives internationales et régionales visant à faire régner la paix et la sécurité, et doit en être amenée à rendre des comptes.

Nous demandons donc de nouveau à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, d'agir résolument pour signifier clairement à Israël, Puissance occupante, qu'elle ne tolérera pas ces actions illégales, et que celles-ci doivent définitivement cesser. Des mesures énergiques et collectives doivent être prises pour amener Israël à répondre de ses actes s'il refuse de se conformer aux obligations juridiques qui lui incombent, notamment au titre de la quatrième Convention de Genève. À défaut, la situation sur le terrain continuera à se détériorer, tous les efforts entrepris en vue de rétablir la confiance entre les deux parties et de relancer le processus de paix seront voués à l'échec, et la perspective d'un règlement du conflit prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967 sera encore plus compromise, ce qui aura de graves conséquences pour nos peuples et pour la région dans son ensemble.

La présente lettre fait suite aux 415 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 19 décembre 2011 (A/ES-10/543-S/2011/783), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des

droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**
